



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE ROUBIA

*Séance du 02 juin 2021*

**Présents :** BOUSSIEUX Christophe, BRIECHLE Mathias, ESCAMEZ Nathalie, IDJELLIDINE Karim, LOPEZ Geneviève, MORIN Justine, PALAU Olivier, PORTANTE Robert, PRIERE Frédérique, VENTUROSO Claude.

**Absent(s) excusé(s)** BOURDIOL Brice, ESQUIROL Florie, KOLB Bernadette, TEIXEIRA Fabienne

**Absentes représentées :** ROUANET Claudine par Nathalie ESCAMEZ

**Secrétaire de séance :** VENTUROSO Claude

Lecture est donnée du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021 par Mathias BRIECHLE (en l'absence de Fabienne TEIXEIRA)

**Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal :** réfection du réseau rue des Pyrénées suite à une fuite et dans la perspective de la création de la crèche : 15 939€

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération : décisions modificatives budgétaires
  - 2) Régularisation d'une subvention à une association
  - 3) Elections départementales et régionales : déplacement du bureau de vote au gymnase pour des raisons sanitaires
  - 4) Rythmes scolaires : maintien de la dérogation à la semaine de 4 jours
  - 5) Demande d'aide financière à la CCRLCM pour le City Stade
  - 6) Programmation de l'aménagement de l'espace des loisirs suite à l'étude de l'ATD 11
  - 7) Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de secrétaire de Mairie titulaire à temps complet au 1/9/2021
  - 8) Revente du camion communal : désignation de l'attributaire
- Questions diverses

---

#### 1) Délibération : décisions modificatives budgétaires, suite aux observations du Trésor Public

##### **-budget M49 :**

-inscrire 2400€ au chapitre 67 en crédit sur le budget 2021 pour régulariser le mandat de 2400€ émis au compte 673

##### **-budget M 14 :**

« La prise en charge du budget M14 2021 appelle l'observation suivante : vous avez inscrit au budget des sommes sur des comptes de cession d'immobilisations. Or ces comptes n'existent pas au stade de la prévision budgétaire car les produits des cessions d'immobilisations sont des recettes d'investissement et doivent être prévues au compte 024. Toutes les lignes concernées ont donc été rejetées par le logiciel Hélios. Afin de régulariser ces anomalies, je vous invite à prendre au prochain conseil la décision modificative suivante :

##### **- dépenses de fonctionnement :**

compte 675-042 -12986,18 €  
compte 6761-042 - 29913,82 €

##### **- recettes de fonctionnement :**

compte 775 : - 42900,00 €-

##### **recettes d'investissement :**

compte 024 : + 42900,00 €  
compte 192-040 - 29913,82 €  
compte 2111-040 - 1642,64 €  
compte 2118-040 - 11343,54 €

Les élus sont invités à délibérer pour valider ses modifications.

Vote à l'unanimité

#### 2) Régularisation d'une subvention à une association

L'association des Jardins familiaux a bien présenté une demande de subvention pour 2021 qu'il s'agit d'examiner et d'inscrire au budget.

Les élus approuvent à l'unanimité l'attribution d'une subvention à l'association « Les Jardins Familiaux » d'un montant de 100 euros.

### **3) Elections départementales et régionales : déplacement du bureau de vote au gymnase pour des raisons sanitaires**

Un avis favorable a été donné par les services de la préfecture pour le transfert du bureau de vote en raison de la crise sanitaire, les élus peuvent donc délibérer pour ce transfert et pour en informer la population de la commune.

Vote à l'unanimité

Il est demandé à chaque élu ses disponibilités pour assurer la tenue du bureau de vote car 4 assesseurs doivent être présents simultanément pour encadrer le vote pour les 2 élections. L'organisation du bureau de vote est également à préparer, sachant qu'il ne doit pas y avoir pas plus de 3 électeurs présents dans le bureau de vote dans le respect des gestes barrière.

### **4) Rythmes scolaires : maintien de la dérogation à la semaine de 4 jours**

Le Conseil d'école du 23 mars 2021, les élus du SIVOS lors de la séance du 15 avril 2021, les élus des communes d'Argens et de Paraza sont favorables à la prolongation de l'organisation dérogatoire des rythmes scolaires à 4 jours de classe par semaine. Les élus de Roubia sont invités à délibérer pour approuver le maintien de la semaine à 4 jours.

Vote à l'unanimité

### **5) Demande d'aide financière à la CCRLCM pour le City Stade**

La communauté de communes vient de mettre en place un dispositif de soutien financier aux projets des communes. Une demande sera déposée pour compléter les subventions accordées pour le City Stade : 16000€ de la Région Occitanie, 18909,60€ de l'Etat (DETR), l'aide accordée prévoit de laisser une participation de 20% à la commune.

Les élus sont invités à délibérer pour présenter cette demande d'aide financière. Vote à l'unanimité

Pour lancer le projet de création du City Stade, il convient de choisir l'entreprise qui fera les travaux :

-AGORESPACE remise exceptionnelle de 6 619 €

Total 42 000 € TTC

-TRANSALP : 33 800 € TTC

Madame le Maire laisse la parole à Mathias Briechle qui a étudié le projet. Techniquement les 2 entreprises proposent une bonne prestation, avec une préférence pour AGORESPACE qui a réalisé de nombreux city stade, dont celui de Canet d'Aude qui correspond à nos attentes, d'autant que la société Transalp vient de changer de propriétaire et que cela pourrait entraîner des incertitudes au niveau de la réalisation.

Si le city stade proposé par AGORESPACE est plus coûteux que celui de Transalp, pour un projet global, plateforme comprise :

	PROJET AGORESPACE	PROJET TRANSALP
PRIX TTC avec travaux plateforme	56 000 €	48 000€
Subventions accordées (55%)	-25 850 €	- 22 000 €
Aide CCRLCM 25%	-11570 €	- 10 000 €
Fonds propres sur budget 2021	18 400 €	16 000 €
FCTVA 16% (2023)	- 8 960 €	-7 680 €
Resta à charge au final	9 400 €	8 320 €

Au vu de ce calcul, les élus décident de retenir la société AGORESPACE pour réaliser le City stade de Roubia.

Vote à l'unanimité

### **6) Programmation de l'aménagement de l'espace des loisirs suite à l'étude de l'ATD 11 (Karim)**

L'agence technique départementale nous a présenté le projet d'aménagement de l'espace sportif, culturel et de loisirs.

Il s'agit pour les élus de définir les travaux que nous souhaitons programmer :

-travaux liés à l'espace public et aux réseaux : 714 000€ (terrassment, démolition, parvis, bordures, ponton, pluvial ; terrain multisports, équipements sportifs, petites équipements, aménagement parcours nature et cours d'eau, mobiliers, parking) ; subventions entre 40 % et 80 %

-rénovation gymnase : entre 899000€ si rénovation complète, 268 000€ si embellissement

-création d'une salle polyvalente : 996000€ pour 200 personnes, 377 000 € pour 100 personnes

-salle des associations : rénovation complète 198 000 €, reprise de la façade 35 000 €

Cette programmation n'engagerait pas la commune en termes de réalisations au vu du coût total annoncé.

Les élus estiment que le projet présenté est de trop grande ampleur. Ils ne souhaitent pas poursuivre cette étude et priorise la création du city stade. Un aménagement paysager de la zone sera à mettre à la réflexion ; plantation d'arbres, de haies, création de buttes Une réunion publique sera organisée pour informer la population de nos projets et recueillir les suggestions et propositions de participation des habitants pour réaliser cet aménagement paysager.

**7) Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de secrétaire de Mairie titulaire à temps complet au 1/9/2021**

Du fait de l'absence prolongée de la secrétaire de mairie titulaire, il est à la fois nécessaire de pallier à cette absence et de renforcer le secrétariat au vu de la charge de travail qui ne permet pas à un agent d'y faire face seul, même en cas de retour de la secrétaire en maladie.

Un poste d'adjoint administratif sur emploi permanent à temps complet sera créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. La publicité sur la création de ce poste sera faite selon la réglementation prévue.

Les élus sont invités à délibérer sur cette création de poste statutaire.

Vote à l'unanimité

**8) Revente du camion communal : désignation de l'attributaire  
M.Portante quitte la séance car une offre a été déposée par son fils.**

5 offres ont été déposées en mairie pour les montants suivants :

- . 1 100 € Luc Jeanjean
- . 1 500 € Société Mérinilloise
- . 2 000 € Jean-Claude Vieu
- . 2 700 € Occitanie VO
- . 3 618 € Portante

Bien qu'il était spécifié que le camion serait vendu en l'état, il est à noter que depuis la mise en vente le démarreur du camion a été cassé. Il convient donc de décider si le prix du camion sera baissé pour tenir compte de ce nouvel élément.

Les élus sont invités à délibérer. Ils décident d'une remise de 200€ pour le prix du remplacement du démarreur.

Ils retiennent l'offre de M. Portante.

M. Portante fait état le 4 juin de son refus d'acheter le camion communal.

Celui-ci sera donc vendu à Occitanie VO pour un prix de 2500€.

**Questions diverses**

